CONFÉDÉRATION AFRICAINE DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DE LA PÊCHE ARTISANALE

La fiche des cinq leçons

Ce que quinze ans de mobilisation nous apprennent sur la force du collectif

Leçon 1 - Le collectif avant le porte-parole

Une voix forte sans mandat s'use ; une voix mandatée par des organisations fédérées dure. En pratique : toute prise de parole publique d'un représentant est précédée d'un mandat écrit, même d'une ligne, même d'un simple échange de courriels validé en bureau.

Question à se poser : qui a donné mandat à la personne qui parle, et jusqu'où ?

Leçon 2 - Les faits avant les slogans

Une revendication appuyée sur un fait daté et sourcé survit à la polémique. En pratique : tenir à jour le registre des faits documentés de la filière (dates, lieux, chiffres locaux, sources). Ce registre nourrit chaque lettre et chaque déclaration.

Question à se poser : si l'interlocuteur demandait « d'où tenez-vous ce fait ? », aurions-nous la pièce sous la main en une minute ?

Leçon 3 - La patience comme méthode

Les règles des pêches se changent sur des années, pas sur une campagne. En pratique : inscrire chaque revendication dans un calendrier pluriannuel, calé sur les temps officiels (budgets, consultations, sessions), avec un point d'étape régulier transmis aux membres.

Question à se poser : notre revendication a-t-elle un calendrier, ou seulement une colère ?

Leçon 4 - Les femmes du post-capture au centre

Une filière qui ne comptabilise pas ses femmes se représente mal - et se défend mal. En pratique : la présence des transformatrices dans les instances, les données et les porte-parolats n'est pas un quota, c'est une condition de justesse de l'analyse.

Question à se poser : dans notre dernière réunion, qui a parlé, et pour qui ?

Leçon 5 - Les textes internationaux sont des alliés

Les Directives volontaires de la FAO pour la pêche artisanale (2014) reconnaissent les droits des communautés, la participation effective et la place des femmes. En pratique : citer le texte dans chaque courrier officiel, demander le plan de mise en œuvre de son pays, évaluer chaque projet de loi à son aune.

Question à se poser : à quand date notre dernière référence écrite aux Directives dans un courrier officiel ?

Références : CAOPA (caopa.org) - histoire du processus de fédération (Dakar 2007, Banjul 2010) ; FAO, Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale, 2014. Document emportable CAOPA - libre d'usage.